

Charte des handicapés



C A N N E S
la différence n'est pas un handicap



Une charte pour les handicapés

Chaque jour, nous parvenons sans y prêter attention à faire nos courses, nous rendre au travail, aller chez un médecin... Et pourtant, pour un nombre non négligeable d'entre nous, le simple fait de se déplacer, d'avoir une activité de loisir, d'inscrire son enfant à l'école est un véritable casse-tête. Des contraintes

quotidiennes qui affectent les personnes handicapées mais aussi leurs proches, familles et amis, dans leurs efforts d'accompagnement.

Devant ce constat douloureux et pour concrétiser enfin des demandes souvent laissées au second plan par le passé, la Ville de Cannes a signé, en 2004, une charte des handicapés dans laquelle elle s'engage auprès de ses partenaires à mener à bien un plan d'actions destiné à améliorer la vie des personnes handicapées et d'aider le secteur associatif, relais incontournable dans ce domaine.



Editorial

Tolérance, générosité, civisme... Au-delà des infrastructures, cette intégration passe aussi par le regard que l'on porte sur l'autre et ses différences. Chacun peut donc apporter sa pierre à l'édifice. La tâche est grande et l'ampleur du programme développé démontre la détermination de la municipalité de faire de Cannes une ville où la différence n'est pas un handicap.

Bernard Brochand
Député Maire de Cannes

Charte des handicapés " Pour des citoyens à part entière "



Signature de la Charte des handicapés, le 11 juin 2004

- Une volonté d'engager la commune dans une politique d'intégration des personnes handicapées.
- Un comité de pilotage composé des associations signataires de la charte, d'élus municipaux, d'agents de la commune et du Centre communal d'action sociale (CCAS), dont le travail a déjà abouti à la rédaction et à la signature de la charte des handicapés en juin 2004.
- Un programme d'actions mis en place dans le cadre des compétences municipales : accessibilité du domaine public, éducation, sports et loisirs, culture...
- Une stratégie orientant les mesures prises sur :
 - une augmentation du potentiel de participation des personnes handicapées à la vie sociale,
 - le respect des droits des personnes handicapées,
 - l'intégration des personnes handicapées dans le monde du travail.

Charte des handicapés

Une volonté politique réelle



- Dès décembre 2002, le conseil municipal a marqué sa détermination dans ce domaine par une délibération visant à sensibiliser l'ensemble des élus. Les projets et actions prenaient donc en compte, à partir de cette date, un certain nombre de directives, anticipant ainsi la loi de février 2005.
- Formé en 2003, le Comité de pilotage a immédiatement commencé à travailler à l'élaboration de la charte des handicapés.
- En juin 2004, la charte des handicapés est signée par :
 - Bernard Brochand, Député Maire de Cannes
 - l'Union régionale des parents d'enfants déficients auditifs (URAPEDA) : www.urapeda.paca.org
 - l'Association pour l'intégration des enfants différents (APIEND)
 - l'Association des paralysés de France (AFP)
 - l'Association Valentin Haüy (insertion des personnes atteintes de cécité) : www.avh.asso.fr
 - l'Association départementale d'aide pour l'enfance inadaptée (ADAPEI) : www.adapei-am.asso.fr
- En 2006, impliquer les entreprises cannoises et les commerces dans cette démarche sera une prochaine étape, notamment par la création d'un label spécifique.

Charte des handicapés

Accessibilité du domaine public



Un audit des bâtiments publics et des voies a été réalisé en 2003 (il comprenait également les commerces, les squares, l'habitat social, etc.). Cette étude a permis de détecter des insuffisances et de programmer les travaux nécessaires.

55 % des lieux publics et 25 % des commerces se sont révélés accessibles ; 93 obstacles critiques ont été détectés et sur 35 000 mètres de voie communale, 130 traverses se sont révélées mal aménagées.

Voie publique

- **En 2004, la Ville de Cannes comptait :**
 - 204 places de stationnement handicapés.
 - 295 modules sonores installés aux carrefours et 100 émetteurs distribués par le CCAS.
 - 57 trottoirs bateaux aménagés dans Cannes centre et sur La Croisette. Les Grands invalides civils et Grands invalides de guerre se sont vus accorder la gratuité du stationnement sur les emplacements réservés.
- **En 2005, la Ville de Cannes a :**
 - équipé l'ensemble des carrefours du centre-ville de modules sonores (47 supplémentaires ont été installés).
 - 50 trottoirs bateaux supplémentaires ont été maçonnés.
- **En 2006, la Ville de Cannes va :**
 - rendre praticables pour les personnes à mobilité réduite la totalité des trottoirs du centre-ville.

Charte des handicapés

Accessibilité du domaine public



Bâtiments publics

Dès janvier 2001, une campagne générale d'amélioration d'accessibilité des bâtiments municipaux était décidée.

618 bâtiments publics étudiés ont permis de définir les travaux à entreprendre et d'effectuer une programmation pour les cinq prochaines années.

- 2004/2005 : travaux réalisés dans la maison des quartiers La Frayère, l'ancien commissariat de police de Cannes qui abrite aujourd'hui la direction des systèmes informatiques de la Ville, la Villa Bulher, le crématorium, le poste de police municipale Vautrin...
- Diagnostic et chiffrage en cours des travaux nécessaires à l'accessibilité des 27 toilettes publiques réparties sur la commune.
- Actuellement, l'étude des travaux nécessaires dans les neuf clubs Bel Age est en cours. Elle aboutira, dès 2006, à la mise en place d'une programmation d'installation des aménagements nécessaires.

Charte des handicapés

Petite enfance

Réflexion autour de « l'enfant différent » par les professionnels de la petite enfance qui a abouti à l'élaboration d'un contrat d'accueil individualisé pour chaque enfant.

- 2002 : en collaboration avec le Centre d'aide médico-sociale précoce (CAMSP) et le service de l'Action maternité enfance (AME) ; ce contrat individualisé permet de fixer avec la famille objectifs et durée de cet accueil.

- **Formation du personnel Petite enfance tout au long de l'année**
- **Mise en place d'un protocole d'accueil commun à tous les établissements**

- 2003 : 12 enfants en difficulté psychomotrice, affective ou sociale, ont été accueillis dans 8 établissements.
- 2004/2005 : 19 enfants accueillis dans 7 établissements.

Amélioration de l'accessibilité

2004 : Mise aux normes de *La Ferme Giaume*.

2005 : Travaux dans la crèche *La Pastourelle* et inauguration de la nouvelle structure multi-accueil *Les Elfes* pour laquelle l'ensemble des équipements adaptés ont été intégrés dès la conception.

2006 : Travaux d'accessibilité prévus dans les crèches *Canta Grillou* et *les Mûriers*. Livraison d'un nouveau centre d'accueil *Les P'tits mousses*, parfaitement adapté aux personnes à mobilité réduite.

Accueil d'enfants handicapés en milieu scolaire par la création de 6 classes adaptées en écoles élémentaires...

- Mise à disposition de matériel spécifique.
- 2004 : 6 CLIS (classes d'intégration scolaire) en écoles élémentaires (52 enfants) sont créées, avec mise à disposition par la commune de 6 ATSEM* spécialisées (écoles Frayère, Saint-Exupéry, Maurice Alice, Montchevalier, Bocca-parc, Bocca-nord).

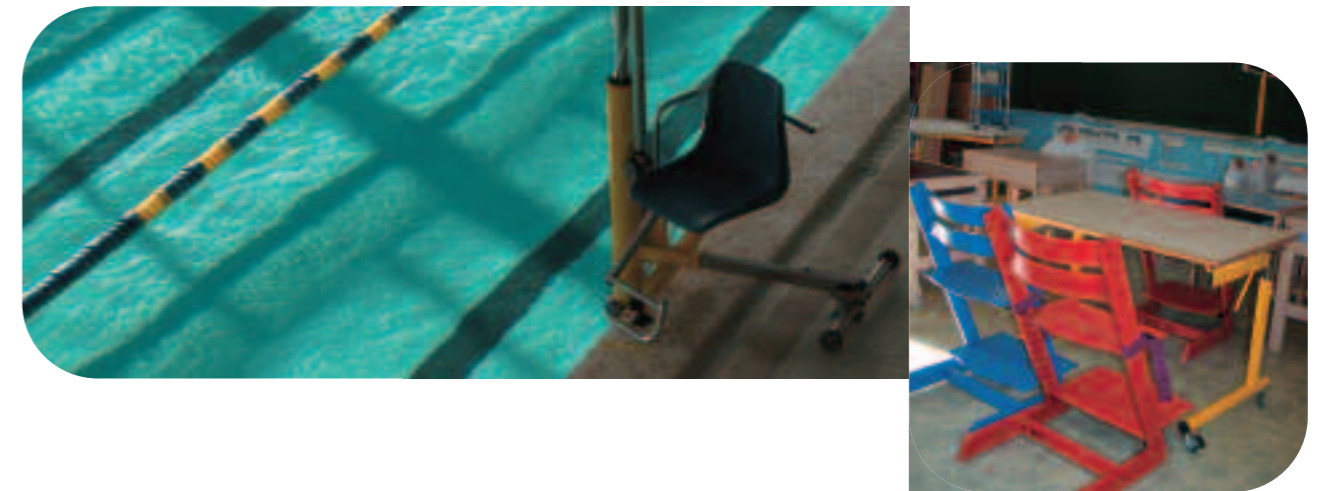
... et maternelle

- 2005 : accueil en école maternelle d'un enfant avec handicap lourd et, mise à disposition d'une ATSEM* spécialisée (école Saint-Exupéry).

Suivi social et médical des enfants scolarisés tout au long de l'année

- Le service communal d'hygiène et de santé dispense des conseils aux enseignants et aux ATSEM* pour une meilleure prise en charge des enfants.

*Agent territorial spécialisé en école maternelle



La possibilité de pratiquer un sport adapté

- Depuis janvier 2004 : un éducateur sportif spécialisé intervient, à raison de 22 heures par semaine, auprès de chaque classe. Et durant les vacances scolaires, les enfants peuvent être accueillis dans le cadre de l'École municipale des sports adaptés (voir Sports page 10).

Amélioration de l'accessibilité

2003 et 2004 :

Réalisation d'un diagnostic d'accessibilité de toutes les écoles.

2005 : 3 écoles sont mises aux normes pour les enfants à mobilité réduite (Bocca Parc, Verrerie et Eugène Vial).

2006 et 2007 :

Travaux programmés dans les autres établissements.



Création d'une Ecole municipale de sport adapté (EMSA)

- Septembre 2004 : accueil de 15 enfants âgés de 6 à 13 ans tous les mercredis. La Ville de Cannes a obtenu le prix Territoria 2004 pour cette initiative.
- 2005 : achat d'un fauteuil adapté à la piscine Pierre de Coubertin (17 enfants sont accueillis par un éducateur spécialisé chaque mercredi).
- Multi-activités pendant les vacances scolaires.

Loisirs nautiques

- Accessibilité totale de la plage pointe Croisette en période estivale, du 15 juin au 15 septembre : stationnement, cheminement, baignade grâce à 3 tiralos et 2 hippocampes ; en présence de 2 handiplagistes.
- Obtention du label Handiplage.
- Création d'un centre nautique municipal adapté aux personnes handicapées.
- Aménagement de pontons : en projet au port du Mourre Rouge et au port des Moines de l'île Saint-Honorat.
- Projet d'achat d'un voilier adapté aux personnes à mobilité réduite.

Amélioration de l'accessibilité

2004 : Travaux à la piscine des Oliviers et au stade Pierre de Coubertin, accessibilité du pas de tir à l'arc de Saint-Cassien, ainsi que du stade des Hespérides.

2005 : Inauguration du Palais des Victoires conçu avec toutes les normes d'accessibilité, amélioration des gymnases des Mûriers et de Ranguin, des boulodromes Troncy et de la place de l'Etang, ainsi que des locaux alloués à Cannes Echecs, accessibilité de la base nautique du Mourre Rouge

2006 : Amélioration des stades de Saint-Cassien.

Accès à la médiathèque

Mise à disposition du public handicapé d'ouvrages et de matériel par la médiathèque.

Création d'une bibliothèque adaptée

Dans le cadre du projet de la maison des services publics de Ranguin.

Accessibilité aux conférences

En projet : organisation de conférences en langage des signes avec des organisateurs locaux.

Découverte des musées de Cannes

Organisation sur demande, de visites et conférences pour les handicapés sensoriels, des musées cannois.

Amélioration de l'accessibilité

2004 : Travaux dans les salles Les Arlucs, La Licorne, Miramar et Raimu. Installation du conservatoire de musique au château Font de Veyre avec toutes les possibilités d'accueil des personnes à mobilité réduite, ainsi que dans les nouveaux locaux des archives municipales contemporaines.

Signature de la charte pour le logement des personnes handicapées et accidentés de la vie, le 1^{er} septembre 2003, entre l'État, la Ville de Cannes, l'Office public de l'habitat et l'Association des paralysés de France. Adaptation des logements sociaux.

2004 : création de 5 logements adaptés et de 30 emplacements supplémentaires de stationnement extérieur ; 40 aménagements sanitaires ; livraison d'un logement neuf sur mesure.

Création de 37 logements pour adultes handicapés

Recherche de partenariats avec d'autres bailleurs sociaux et associations : projet de partenariat avec la fondation Darty (en cours d'étude pour la réalisation du bâtiment).

Extension du service Handibus

- Achat d'un deuxième véhicule en 2003.
- Augmentation de la plage horaire.
- Baisse des tarifs.
- Prise en charge par le CCAS de l'accompagnant.

Travaux et constructions

Désormais à Cannes, lors de l'instruction de dossiers de demandes de travaux et de permis de construire, l'avis de la commission des handicapés est demandé.

Commerces, un label pour les établissements exemplaires

Le service Sécurité-Prévention de la commune, en charge du respect des normes d'accessibilité des lieux publics et privés ouverts au public, a pris en charge le projet de création d'un label qui sera bientôt délivré aux établissements répondant aux normes d'accessibilité. Ce label attribué par la municipalité aux établissements « exemplaires » à compter du premier semestre 2006 sera un véritable gage d'accessibilité pour les personnes porteuses de handicaps.

Un accès aux événements

Une étude d'accessibilité est également souhaitée et demandée aux organisateurs de toute manifestation publique sur la commune.



• Charte des handicapés •
 • Charte des handicapés •



Aidez-nous à mieux vous connaître !

La Ville de Cannes souhaite apporter une écoute toute particulière aux besoins des personnes handicapées. Afin de les évaluer, le Centre Communal d'Action Sociale vous propose de prendre quelques minutes de votre temps pour remplir le questionnaire* ci-dessous. **Merci par avance de le retourner par fax au 04 93 06 32 36, par courrier au CCAS – 22 rue Borniol 06400 Cannes – ou par email contact@ccas-cannes.fr.**

Pour tous renseignements concernant cette enquête, vous pouvez contacter la direction du CCAS au 04 93 06 32 07

1 - Etes-vous adhérent(e) à une association ou suivi(e) par une structure ?

- Oui Non

Si oui, laquelle ?

Si non, en connaissez-vous ?

2 - Souhaitez-vous être plus informé à propos de ces associations ou structures ?

- Oui Non

3 - Dans quels domaines d'action estimez vous que vos besoins sont le plus insatisfaits aujourd'hui à Cannes ?

- Logement Travail Transport
 Maintien à Domicile Santé Loisirs/Sports
 Culture Education
 Autres.....

4 - Quelle(s) action(s) prioritaire(s) désirez-vous que la Ville de Cannes ou le CCAS mette en place afin de répondre à vos besoins ? Sélectionnez trois actions parmi la liste ci-dessous.

- Logement Travail Transport
 Maintien à Domicile Santé Loisirs/Sports
 Culture Education
 Autres.....

5 - Souhaitez-vous être informé(e) des mesures mises en œuvre par la Ville de Cannes en faveur des personnes handicapées ?

- Oui Non

6 - Souhaitez-vous être inscrit(e) au fichier des personnes sur lesquelles il faut veiller en cas d'alerte canicule ?

- Oui Non

Nom : Prénom :

Date de Naissance : Sexe : F M

Adresse :

Email :

Situation de famille : Célibataire Marié(e) Veuf(ve)

Nombre de personnes au domicile en plus de vous-même (qualité et âge) :

P1 :

P2 :

P3 :

P4 :

Quel est votre type de handicap ? :

Quel est le % de handicap reconnu par la COTOREP ?

Vous bénéficiez :

de l'Allocation Adulte Handicapé de l'Allocation Compensatrice Tierce Personne d'une carte d'invalidité
 d'une pension d'invalidité d'une allocation différentielle

Vous êtes :

suivi(e) par la Commission Départementale d'Education Spécialisée reconnu(e) Travailleur Handicapé

Si vous ne bénéficiez d'aucune aide, quelle en est la raison ?

Date Signature

* Toutes les données recueillies resteront confidentielles. Elles seront consignées au Centre Communal d'Action Sociale en vue de traiter les besoins des personnes handicapées cannoises.

**A Cannes,
votre
différence
n'est pas
un handicap**



Vous rendre la ville plus facile



**1^{er} Prix de
la campagne
citoyenne 2005**

**A Cannes,
votre
différence
n'est pas
un handicap**



Vous rendre la ville plus facile

